

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX

DU CONGO BELGE  
-----

Bruxelles, le 19 février 1938.

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 9 février, nous transmettant le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés à la date du 31 décembre 1937, nous nous sommes réunis, hier, dans le cabinet de M. VAN BILLOEN, à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, à l'effet d'examiner ces documents et de prendre connaissance du rapport présenté par M. ROGE qui, comme l'an dernier, a été chargé par nous de procéder à une vérification minutieuse de la comptabilité.

Les explications qui nous ont été fournies par M. ROGE ainsi que par le comptable M. DEVLLEESCHOUWER, et les constatations que nous avons pu faire nous-mêmes, nous permettent de conclure à l'adoption du bilan et du compte de profits et pertes tels qu'ils sont présentés.

Le rapport de M. ROGE fait mention de quelques observations, sans grande importance, touchant notamment la caisse du siège de Bruxelles et les caisses des trois stations d'Afrique. A toutes fins utiles, nous joignons à la présente une copie de ce rapport.

Nous avons eu la satisfaction de constater que la comptabilité continue à être tenue avec un ordre et un soin parfaits.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le COMITE FINANCIER.

" sé "

A. BAUDEWIJNS  
H. GUILLAUME  
A. VAN BILLOEN.

Bruxelles, le 15 février 1938.

Rg/S° 19/2/38.

Rapport pour le Comité financier.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la mission dont vous avez bien voulu me charger.

Je me suis rendu le 14 février 1938, à 14 1/2 heures, au siège de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, 21, Rue Montoyer à Bruxelles, pour procéder à l'examen des écritures comptables de l'exercice 1937 et à la vérification du bilan et du compte de profits & pertes arrêtés à la date du 31 décembre 1937.

Mes travaux ont porté sur les points suivants :

- a) pointage des postes de l'actif et du passif du bilan avec les soldes des comptes portés à la balance des comptes généraux établie à la date du 31 décembre 1937 ;
- b) pointage des soldes portés à la balance précitée avec les comptes généraux au Grand Livre ;
- c) confrontation des postes actifs Banque du Congo Belge, chèques postaux, avec les extraits de compte au 31 décembre 1937 délivrés par ces organismes ;
- d) confrontation du poste actif "Caisse Siège de Bruxelles" avec le solde au 31 décembre 1937 du Livre de Caisse du dit siège ;
- e) comptage intégral des espèces se trouvant dans la caisse du Siège de Bruxelles ;
- f) pointage du poste actif "Caisses Stations d'Afrique" avec les relevés de Caisse au 31 décembre 1937 établie par les stations de Rutshuru, Kagera et Mutsora ;
- g) examen du relevé quantitatif d'inventaire du Matériel et du Mobilier d'Europe ;
- h) idem pour le relevé d'inventaire de la bibliothèque ;
- i) pointage du poste actif "Compte débiteurs divers" avec les comptes particuliers des débiteurs ouverts au Grand Livre ;

- j) examen du détail porté dans le compte d'actif "Compte Suspens";
- k) justification de la réserve pour aménagement Jardin Mutsora portée au passif. Cette réserve a été constituée à l'aide d'un don de 100 £ effectué à la station de Mutsora par Mr Mac Gregor Philipps. Par décision du 17 avril 1937, le Comité a accepté ce don et l' a affecté à la constitution d'une réserve destinée à couvrir les frais d'aménagement du Jardin de Mutsora ;
- l) justification de la réserve pour équipement de gîtes et achat d'un camion;
- m) examen du détail des écritures portées dans le compte de passif "Créditeurs divers" ;
- n) pointage avec les comptes de résultats au Grand Livre des divers postes de "dépenses" et de "recettes" figurant au compte de profits et pertes au 31 décembre 1937 ;
- o) sondages par confrontation avec pièces justificatives de nombreux postes de dépenses et de recettes choisis au hasard parmi les écritures portées dans les comptes de résultats suivants

|                                      |   |                        |
|--------------------------------------|---|------------------------|
| Subsides votés                       | ) |                        |
| Frais de travaux d'intérêt scientif. | ) | Frais généraux d'Eu    |
| Frais de publication de rapports     | ) | rope                   |
| Frais membres du Comité              | ) | traitements            |
| Frais de conférences                 | ) | loyer de bureau        |
| Frais de voyage du personnel         | ) | frais d'entretien      |
| Frais d'équipement du personnel      | ) | imprimés & fournitures |
| Dépenses imprévues                   | ) | de bureau              |
| Frais de représent.& de propagande   | ) | timbres-poste          |
| Frais de gestion d'Afrique           | ) | assurances             |
| appointements ;                      | ) | dépenses diverses      |
| corps des gardes ;                   | ) |                        |
| transports automobiles               | ) | Subventions reçues     |
| assurance-accidents                  | ) | Vente publications     |

- p) vérification de la caisse "Timbres-poste" ;
- q) examen de la statistique de la décomposition des "Frais de gestion d'Afrique" par genre de dépenses et par station.

Ces investigations ont donné lieu aux remarques suivantes:

- I) L'encaisse de l'Institut des Parcs Nationaux n'était pas conforme au solde du compte "Caisse Siège de Bruxelles" accusé par les livres. La différence provenait d'un mélange des espèces relevant de la Caisse de l' Institut des Parcs Natio-

naux avec celles relevant de la Caisse de la Fondation pour favoriser l'étude scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge. Pour procéder à ma vérification, j'ai dû unifier les deux comptes et les deux caisses. Le résultat a fait apparaître une différence de Frs.6.10 dont l'origine n'a pu m'être expliquée. J'ai insisté pour qu'à l'avenir ce mélange des deux caisses soit supprimé.

- 2) L'état d'encaisse dressé à la date du 31 décembre 1937 par la station de Rutshuru accusait un déficit de Frs.1.359,58. Ceci fait donc supposer que le chef de cette station a alimenté sa caisse à l'aide de fonds personnels en attendant qu'un transfert de Frs.40.000,-- effectué par le siège de Bruxelles dans le courant de décembre, lui soit parvenu. L'Administration Centrale a relevé cette irrégularité par une lettre en date du 10 janvier 1938 qui m'a été communiquée.
- 3) Même situation à Kagera où l'état d'encaisse au 31 décembre 1937 accuse un déficit de Frs.1.344,95. Ce déficit a disparu à la suite d'un transfert effectué vers Kagera par la station de Rutshuru. Ici aussi l'irrégularité a été relevée par l'Administration Centrale dans une lettre en date du 7 février 1938 dont j'ai eu communication.
- 4) La vérification de la caisse "Timbres-poste" du siège de Bruxelles a fait constater une différence de quelques francs en trop dont la provenance n'a pu m'être justifiée. J'ai demandé que le nécessaire soit fait pour la mise en ordre de cette caisse.
- 5) Un certain désordre régnait dans le classement du courrier et des pièces justificatives de recettes et de dépenses; ce classement n'était pas à jour. J'ai insisté pour que plus de méthode et plus d'ordre soient apportés à ce classement.
- 6) Dans un relevé de dépenses de la station de Rutshuru, j'ai trouvé un poste de transports inscrit pour Frs.980.--, alors que la pièce justificative portait Frs.980,60.

Les subsides votés portés au débit de Profits et Pertes (Frs.12.500,--) sont conformes aux décisions actées dans les procès-verbaux du Comité.

Les écritures comptables sont parfaitement tenues. Le bilan et le compte de profits et pertes dressés par le service de Comptabilité sont conformes aux livres et peuvent être adoptés tels qu'ils sont présentés.

Ces documents que j'annexe à la présente après les avoir revêtus de ma signature, font ressortir un excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1937, de Frs.23.800,84.

Le compte de profits et pertes donne le détail des recettes (Subventions du Ministère des Colonies-produit des recettes d'entrées aux Parcs Nationaux- ventes de publications- intérêts sur avoir en banques, etc.) ainsi que celui des dépenses groupées suivant la classification qui a été adoptée. Je ne crois pas utile de commenter ces postes, ceux-ci étant suffisamment explicites par eux-mêmes. Je me bornerai à signaler qu'il reste dû à la Mission Denis-Roosevelt (film sur les P.N.C.B.) une somme de 2.000 \$ pour laquelle une réserve de Frs.62.200,90 a été inscrite au passif du bilan.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

(s) Rogé.